

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 FEVRIER 2022 à 20h30

Présents : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Pierre, CAYROCHE Marie-Xristine, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien, RUNEL Fanny.

Représentée : TEISSEDRE Murielle par BRUNEL Didier.

DELIBERATIONS

1) Contrats territoriaux 2022 - 2025

Dans le cadre de la nouvelle génération des contrats territoriaux pour la période 2022 – 2025, Monsieur le Maire propose de présenter les projets à inscrire dans le futur contrat :

- Aménagement de l'alimentation AEP de Coulagnet (montant HT : 442 000 €)
- Aménagement du village de Coulagnet (montant HT : 173 143 €)

Ces deux premiers projets sont inscrits dans l'enveloppe principale des contrats territoriaux.

- Rénovation énergétique de l'ancienne mairie (montant HT : 13 689,97 €)

Ce projet est le premier des programmes qu'il est possible d'inscrire annuellement dans le FRAT. Chaque année, un nouveau projet sera déposé.

- Construction de trois logements communaux (montant HT : 300 000 €)

Ce projet s'inscrit dans le programme FRED du département.

- Programme voirie 2022 – 2025 (montant HT : 150 000 €)

C'est un montant minimum global pour la durée qui est subventionné à hauteur de 40% et il est proratisé sur la CCRM en fonction du linéaire de voirie communale.

Monsieur le Maire propose donc de valider cette programmation des contrats territoriaux 2022 - 2025.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

2) Programme voirie 2022

Des devis de Lozère Ingénierie ont été réceptionnés dans le cadre du programme voirie 2022 et Monsieur le Maire propose de retenir les travaux suivants :

Chantier	Prix HT
Rue du Fort	1 468,95 €
Impasse Bellevue	10 356,25 €
VC d'Asprettes	21 755,00 €
Lotissement des frênes	3 707,50 €
Accès PMR mairie	1 748,40 €
TOTAL	39 036,10 €

Monsieur le Maire propose donc de valider ces devis et cette programmation voirie 2022.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

3) Acquisitions foncières

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'acquisition de deux parcelles appartenant à l'association du Stock Car Club du Roc de Fenestres. Le coût de ces acquisitions foncières est de 3 000 €.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle AY 261 d'une surface de 2 720 m² ;
- Parcelle AY 264 d'une surface de 1 360 m².

Monsieur le Maire propose donc de valider ces deux acquisitions foncières pour un montant de 3 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

4) Subventions aux associations 2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les subventions accordées aux associations en 2021 (pour un total de 15 225 €) et propose un nouveau tableau d'attribution des subventions pour l'exercice 2022 (pour un total de 14 545 €).

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

5) Alimentation en eau potable de Coulagnet – dossier ARS

Une réunion de travail s'est déroulée en mairie le lundi 31 janvier 2022 en présence du cabinet d'études RCI, de la DDT48 et du SATEP du CD48. L'avancement du dossier a été évoqué : suite au rejet de la 1^{ère} demande en DDT en 2020, il convient de procéder à un nouveau dépôt au plus vite à la fois à la DDT et à l'ARS48.

L'ARS désignera ensuite un hydrogéologue afin de préparer le dossier d'enquête publique qui doit suivre : les délais moyens tournent entre 2 et 4 ans pour cette phase.

L'ARS demande ainsi à la commune de prendre une délibération actant le dépôt du dossier « loi sur l'eau » dans ses services.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

Pour information, Monsieur Alain SOBLECHERO, représentant le SATEP, a clairement fait comprendre que le projet ne sera pas éligible aux contrats territoriaux 2022-2025.

6) Fonds de concours électrification RD806

En vue de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques de la traversée de la RD806, des devis estimatifs ont été établis pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer ces opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Fonds de concours de la commune : 44 798,82 €

Les fonds de concours seront à verser en une seule fois après achèvement des travaux. Il faut également amortir sur un seul exercice la subvention d'équipement.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

7) Amendes de police 2022

Dans le cadre des amendes de police, il convient, comme chaque année, de proposer des réalisations de travaux portant sur la sécurité routière :

- Programme de signalisation : 10 717,50 € HT
- Mur de soutènement chemin des Faïsses : 45 380,60 € HT
- Glissières de sécurité Route d'Alteyrac : 11 583,00 € HT

Ces dossiers seront déposés auprès du Département de la Lozère pour obtenir un financement optimal.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

8) Ligne de crédit pour financement RD 806

Afin de financer les travaux de la RD 806 et pour anticiper un manque de trésorerie dans l'attente du versement de l'ensemble des subventions, il est nécessaire de souscrire à une ligne de trésorerie. Plusieurs dispositifs sont mis en place par les banques pour palier à ce manque de trésorerie pour des projets lourds financièrement.

Le premier dispositif est le crédit relais FCTVA qui sert à couvrir l'avance de TVA réalisée par la commune pendant deux ans. Son taux actuel est de 0,50 %, ce qui en fait un produit intéressant à envisager. Le remboursement est à effectuer en deux ans, lors de la récupération du FCTVA.

Le deuxième dispositif est plus classique : c'est la ligne de trésorerie qui est ouverte pour couvrir les subventions qui ne sont pas encore versées et qui le seront à la fin des travaux et lorsque les paiements aux entreprises seront effectués. Le taux actuel de la ligne de trésorerie est de 0,80 %, avec un délai de remboursement maximum d'un an. Pour information, la somme des subventions validées et attendues est de 838 000 €.

Enfin, il est possible également de souscrire à un emprunt classique. Le taux actuel est en train de remonter : il est à ce jour à 1,50 % contre 0,80 % l'an dernier. Un tel emprunt (de 200 000 € à 300 000 €) pourrait permettre de financer de futurs projets communaux après l'encaissement des subventions et de bénéficier d'un taux encore intéressant.

SUJETS A ABORDER

Analyse CA commune

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2020		73 859.31		146 611.90		220 471.21
Opérations exercice 2021	345 079.71	725 945.40	479 853.91	678 246.45	824 933.62	1 404 191.85
Total	345 079.71	799 804.71	479 853.91	824 858.35		1 624 663.06
Résultat de clôture de 2021		454 725.00		345 004.44		799 729.44
Restes à réaliser 2021	1 230 097.92	1 090 774.84				
				Restes à réaliser	139 323.12	
				Besoin/excédent de financement		345 004.44

Analyse CA eau

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2020		62 638.49		21 020.06		83 658.55
Opérations exercice 2021	45 926.25	63 855.02	93 269.00	86 594.28	139 195.25	150 449.30
Total	45 926.25	126 493.51	93 269.00	107 614.34	139 195.25	234 107.85
Résultat de clôture de 2021		80 567.26		14 345.34		94 912.60
Restes à réaliser 2021	42 060.00	11 760.00				
Restes à réaliser					28 300.00	
Besoin/excédent de financement						14 345.34

Analyse CA multiservices

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés de 2020	64 877.01			8 893.46	64 877.01	8 893.46
Opérations exercice 2021	107 371.66	136 209.63	4 422.94	13 200.00	111 794.60	149 409.63
Total	172 248.67	136 209.63	4 422.94	22 093.46	176 671.61	158 303.09
Résultat de clôture de 2021	36 039.04			17 670.52	18 368.52	
Restes à réaliser 2021						
Restes à réaliser						
Besoin/excédent de financement					18 368.52	

Orientations budgétaires 2022

La stratégie budgétaire de l'exercice 2022 est de réduire au maximum les dépenses d'investissement autres que les travaux de la RD806, surveiller et contenir les dépenses de fonctionnement et engager la commercialisation des terrains du nouveau lotissement communal.

Dans les autres programmes d'investissement de l'année, le programme voirie 2022 sera maintenu à hauteur de 40 000 € HT, soit environ le tiers de ce que la commune réalise habituellement.

En plus de l'acquisition foncière pour le terrain déjà engagée (la parcelle appartenant à Christian DELON), deux parcelles appartenant à l'association du Stock Car Roc de Fenestre vont être acquises.

Travaux RD806

Les travaux de l'aménagement de la RD 806 avancent beaucoup plus rapidement que prévu initialement. Un nouveau calendrier des travaux a été demandé à l'entreprise COLAS pour avoir une idée précise de la fin du chantier.

Pour rappel, les travaux devaient se dérouler en deux tranches de 7 mois chacune afin de permettre à la commune de financer ce projet conséquent sur deux exercices. Au vu de l'avancement, il semblerait possible que les travaux se terminent avant la fin de l'année 2022.

La gêne occasionnée par ce chantier est très importante pour les usagers de la RD 806, les nuisances sont à prendre en considération, sans oublier l'impact financier important sur le budget si tout devait se dérouler sur un seul exercice.

Recrutement ATSEM école privée

Suite au départ à la retraite de Chantal DELMAS, un recrutement a été mené par Monsieur le Maire et Madame Cécile VIGNOBOUL. C'est Madame Mélanie MAIMONE qui a été retenue pour ce poste d'ATSEM à l'école privée de la Farandole.

Il est à noter que ce poste est financé par l'Etat dans le cadre du dispositif des contrats aidés (Parcours Emploi Compétences) : la participation financière de l'Etat représente 80 % du SMIC horaire brut pendant 9 mois pour ce poste de 20h hebdomadaires annualisées.

Permis d'aménager lotissement communal

Les permis d'aménager des deux terrains sur lesquels les lotissements communaux sont envisagés ont été déposés en fin d'année (décembre 2021). Pour le moment, un seul permis d'aménager a été validé (celui du Champ Grand) et la commune reste en attente du second.

Le géomètre en charge de cet aménagement a été sollicité pour qu'il fasse à la fois le bornage et le suivi du chantier. Le total des honoraires du géomètre s'élèverait à environ 13 000 €.

Dès réception du second permis d'aménager, un appel d'offre sera lancé pour la réalisation de ces deux lotissements.

Conseillère numérique CCRM

Comme dans toutes les communautés de communes du département, une conseillère numérique a été recrutée : il s'agit de Mme Sandrine GREGOIRE. Elle a été reçue en mairie par Monsieur le Maire et Madame Cécile VIGNOBOUL et a présenté les propositions d'intervention qu'elle pourrait effectuer sur la commune.